



Dseparation de corps,marié sous regime de communauté universelle

Par **saut34**, le **02/10/2010** à **11:20**

Bonjour,
je suis marié sans enfants en communautés universelle, j'ai fait une parésie en 2002 et paralysé en fauteuil électrique, je vis séparé depuis cette date, mon épouse travaille à Orléans(45), moi je vis à Béziers(34) je désire savoir le cout pour une séparation avec consentement mutuel et que dois-je faire et à qui m'adresser
merci de me lire et votre aide
cordialement